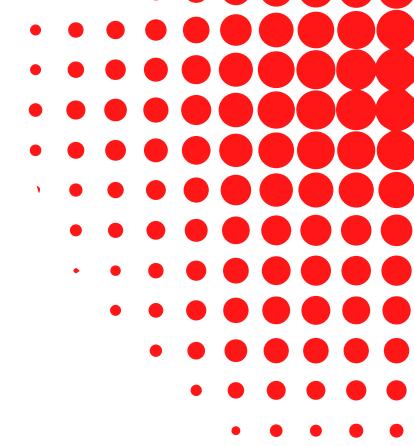
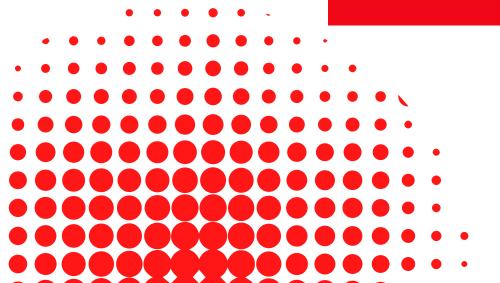
REVUE DE DE PRESSE





28/11/23





PAR MARIE MALATERRE

27 novembre 2023, 13:41, mis à jour le 27 novembre 2023, 15:16

Un programme d'accompagnement des agents publics handicapés sur le modèle des "Talentueuses"

Si le secteur public fournit d'indéniables efforts en matière d'insertion des personnes en situation de handicap, l'objectif légal de 6 % de taux d'emploi n'est toujours pas atteint. Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques met de nouvelles mesures

sur la table pour accélérer sur le sujet.



6 % : c'est l'objectif légal de la part d'emploi de personnes en situation de handicap à atteindre dans la fonction publique d'ici la fin du quinquennat. Si le taux, qui s'établissait à peine à 3,55 % en 2006, a nettement progressé depuis quinze ans dans la fonction publique, cet indicateur tend à stagner autour de 5,5 % depuis quelques années.

Parmi les trois versants, la fonction publique d'État est la plus mauvaise élève, avec un taux d'emploi de 4,36 % en 2022, ce qui a occasionné le versement de 93,2 millions d'euros de pénalités. Dans les ministères, ce taux d'emploi n'est que de 4,08 %, tandis que les collectivités territoriales atteignaient 6,72 % en 2022, contre 5,3 % dans l'hospitalière.

À lire aussi : Françoise Descamps-Crosnier (FIPHFP): "Les employeurs publics n'ont pas pleinement conscience des enjeux liés à l'accessibilité numérique"

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, qui se tenait la semaine dernière, Stanislas Guerini, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a annoncé une série de mesures destinées à progresser sur le sujet. "En tant que premier employeur de France, la fonction publique se doit d'être exemplaire, indique le ministère. Il s'agit d'un gage d'attractivité mais aussi et surtout d'efficacité."

Favoriser l'évolution professionnelle

Début 2024, un programme d'accompagnement va être lancé à destination des agents publics en situation de handicap, baptisé "Handi-Talents". Élaboré sur le modèle des "Talentueuses", qui vise à agir en faveur de l'égalité professionnelle, le nouveau dispositif a pour ambition d'accompagner une cinquantaine de professionnels chaque année, "pour les aider à prendre confiance en eux, dépasser les freins qu'ils rencontrent dans leurs souhaits d'évolution et reconnaître pleinement leurs compétences et leurs talents dans la fonction publique", fait valoir le ministère. Le programme a été élaboré en collaboration avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

À lire aussi : Mathilde Icard, nouvelle haute fonctionnaire "handicap et inclusion" au ministère de Stanislas Guerini

Autre mesure destinée cette fois-ci à mieux faire connaître les possibilités d'apprentissage et de parcours proposées par la fonction publique et pour accompagner les agents des universités en situation de handicap, une convention a été signée par Stanislas Guerini, Sylvie Retailleau, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le FIPHFP. Un engagement qui vise à mieux accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans l'insertion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Concrètement, le FIPHFP épaulera les établissements de l'enseignement supérieur afin de financer la mise en œuvre d'une politique pour le handicap, dans l'optique de garantir un contexte favorable à la formation des personnes en situation de handicap et à leur insertion professionnelle et aussi au développement et à la valorisation des recherches autour du handicap dans l'emploi public.

Enfin, en Conseil des ministres, mercredi 22 novembre, le gouvernement a ratifié l'ordonnance du 6 septembre 2023 visant à renforcer les sanctions des manquements aux obligations d'accessibilité des services de communication au public en ligne. Stanislas Guerini a également désigné Mathilde Icard comme haute fonctionnaire au handicap et à l'inclusion pour le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et lui a confié une mission afin de renforcer les actions du ministère pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

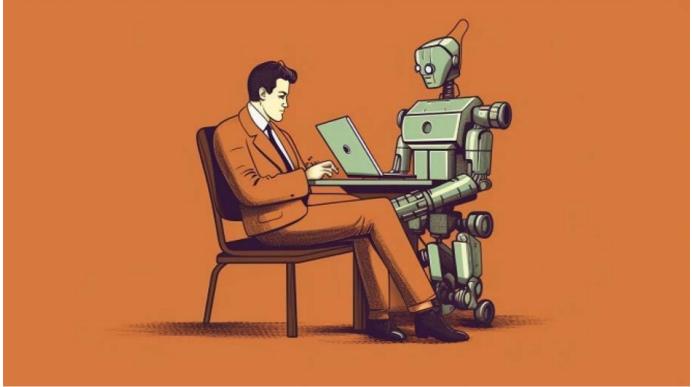
PAR EMILE MARZOLF

27 novembre 2023, 15:13, mis à jour le 27 novembre 2023, 15:45

L'intelligence artificielle générative convoquée pour déchiffrer des décisions de justice

Cinq équipes ont planché, lors d'un hackathon du Conseil d'État, sur un outil de vulgarisation des décisions rendues par le juge administratif. À grands renforts d'intelligence artificielle pour générer des textes, des images ou du son. Avec des





Patrice a 60 ans, il gère une PME, mais n'a aucune compétence juridique. Anna est une réfugiée qui apprend encore le français. Et Hugo, du fait de ses déficiences cognitives, ne comprend que les phrases simples et courtes. Trois personnages fictifs, mais "types", pour qui le Conseil d'État aimerait faciliter la compréhension des décisions rendues par les juridictions administratives, qu'elles les concernent directement ou non. Seule une poignée de décisions importantes font l'objet aujourd'hui d'une telle explication de texte,

notamment par les équipes de communication du Conseil d'État. "L'ordre administratif, c'est plus de 300 000 décisions par an. Il est donc matériellement impossible de proposer des synthèses pour toutes ces décisions", a rappelé le conseiller d'État Alexandre Lallet, lors d'un hackathon organisé le 25 novembre au Palais-Royal.

Pour augmenter la cadence et proposer automatiquement une explication personnalisée pour l'interlocuteur, la plus haute juridiction administrative a en effet sollicité l'appui d'experts informatiques. Leur mission ? Concocter en une semaine environ des outils permettant de synthétiser automatiquement des décisions de justice, à l'écrit, en audio, ou en vidéo ou dans tout autre format pertinent pour rendre ces décisions "immédiatement compréhensibles de tous les publics", pouvait-on lire dans la présentation de l'événement.

À lire aussi : Comment la DGFIP négocie le virage de l'intelligence artificielle générative

Après une matinée passée à ajuster les derniers réglages de leur outil, 5 équipes de 4 à 5 personnes, principalement des étudiants à Sciences Po, Centrale Supélec ou l'Essec, ont présenté le fruit de leur travail devant un jury. Sans surprise, tous ont eu recours à ce que l'on appelle les LLM, ces grands modèles de langage entraînés de manière très générale sur des quantités astronomiques de textes, dont la plus illustre application est ChatGPT. Tous se sont concentrés sur la conception d'un outil de traduction des décisions dans toute leur complexité pour les requérants, mais aussi pour le grand public, incarné par les 3 profils types ciblés par le Conseil d'État.

Le résultat, pour la plupart des équipes, a été plutôt bluffant : elles transmettent à ChatGPT (utilisé par la plupart des équipes pour des raisons de simplicité et de performance, malgré le critère de souveraineté retenu pour le hackathon) une décision de justice, et il en ressort un résumé restituant à la fois l'objet du litige, le sens et les

motifs de la décision. Le tout en seulement quelques lignes ou quelques paragraphes en fonction des niveaux de détail et de langage adaptés à chacun des 3 personnages. Avec, en prime, l'ajout de pictogrammes et d'une fonctionnalité de lecture audio automatique et même, pour certains, une tentative de génération automatique d'une vidéo animée avec des images pour faciliter encore un peu plus la compréhension de la décision. D'autres ont préféré une présentation sous forme de conversation par messagerie, entre le requérant et la juridiction administrative.

Cadre contraint

Pour évaluer les capacités des différents outils, le Conseil d'État avait transmis 3 décisions, plus ou moins complexes et longues. Une première rendue par la cour administrative de Nantes au sujet du rejet d'un permis de construire. Une deuxième sur une demande de réparation à la suite d'une infection nosocomiale contractée à l'hôpital, "bien rédigée mais absolument incompréhensible" pour le commun des mortels, selon Alexandre Lallet. Et une dernière, jugée au niveau du Conseil d'État, à propos de l'octroi du statut de réfugié et de la protection subsidiaire à un demandeur d'asile.

À lire aussi : 8 projets sélectionnés pour tester le potentiel et les limites de l'IA dans le secteur public

Toutes les équipes ont toutefois reconnu les limites de leur outil, surtout dans le temps imparti et avec les moyens disponibles. En effet, le Conseil d'État leur n'avait donné que quelques jours seulement et un budget de 100 euros. Impossible, avec une telle somme, de se payer un entraînement spécialisé sur le droit administratif et très gourmand en ressources informatiques. Les équipes ont dû rivaliser d'ingéniosité pour obtenir les meilleurs résultats avec ces contraintes. Elles ont notamment misé sur la technique du "prompt engineering", qui consiste à jouer seulement sur la consigne envoyée au modèle de langage, appelée "prompt", pour orienter les réponses de l'IA, et donc le texte

d'explication généré. Exemple : "résumer le texte de cette décision en s'adressant à un enfant de 12 ans".

Des tests "probants"

Les explications générées automatiquement pour les 3 types de décisions sont globalement fidèles, mais pas exemptes d'approximations, qui frisent parfois l'erreur, surtout quand le texte initial de la décision était long. Notamment parce que ChatGPT refuse d'ingérer les textes de plus de 24 000 signes, mais aussi parce que les décisions sont rarement simplistes. Elles ne donnent pas toujours clairement un gagnant et un perdant et obligent à trouver le bon équilibre entre vulgarisation et fidélité à la décision, dans toutes ses nuances. Certains n'ont eu d'autre choix, par exemple, que de conserver plusieurs termes juridiques impossibles à supprimer ou à remplacer sans altérer le sens de la décision, et proposer, à défaut, une courte définition pour chacun d'entre eux.

À lire aussi : Open data : l'ouverture des décisions de justice s'étalera jusqu'en 2026

"Évidemment, il reste des questions de stabilité et de robustesse, mais on arrive à des résultats finalement assez justes. C'est très encourageant compte tenu du cadre contraint qui était le leur", se réjouit Alexandre Lallet. Le Conseil d'État ne s'attendait pas à inventer la solution miracle en si peu de temps. L'idée était avant tout de prendre le virage de l'intelligence artificielle, un an après un rapport sur le sujet, d'ouvrir ses portes à la société civile et de jauger le potentiel de l'IA générative. "Ce n'était qu'une « preuve de concept de preuve de concept », pour voir si l'on pourrait proposer un tel service sur notre site à l'avenir", tempère Alexandre Lallet, sans en dire beaucoup plus sur la suite qui sera donnée à ces travaux.

La marge de progrès est en tous les cas immense, et le sera d'autant plus que le Conseil d'État est amené à publier toujours plus de décisions en *open data*, qui pourront être

données à "manger" aux IA.

Accidents, maladies : la France mauvaise élève de l'UE en matière de conditions de travail

Près de 3 millions de personnes dans le monde meurent chaque année d'accidents et de maladies liés au travail, selon une nouvelle étude de l'OIT. Dans l'Hexagone, cela tue encore deux personnes par jour chaque année.



En 2021, 640.000 accidents du travail, dont 39.000 graves et 696 mortels, ont été déclarés à l'Assurance maladie. (Shutterstock)

Par Neïla Beyler

Publié le 27 nov. 2023 à 14:59 | Mis à jour le 27 nov. 2023 à 15:00

Rendre les conditions de travail plus sûres, et plus saines, pour tout le monde. À l'occasion de l'ouverture du 23e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail ce lundi à Sydney, l'Organisation internationale du travail (OIT) lance un appel pour rendre les environnements professionnels plus sûrs et plus sains. En effet, près de 3 millions de

personnes meurent chaque année d'accidents et de maladies liés au travail, selon les nouvelles estimations publiées dans un rapport de l'agence spécialisée de l'ONU.

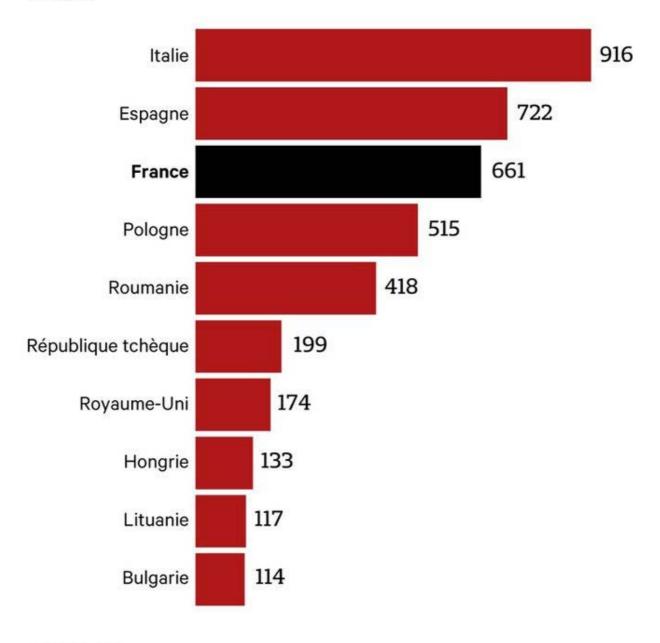
Dans le détail, les maladies circulatoires, les tumeurs malignes et les maladies respiratoires sont à l'origine de 2,6 millions de décès annuels ; quand les accidents du travail provoquent le décès de 330.000 travailleurs chaque année. L'étude souligne que « les décès liés au travail sont inégalement répartis », les hommes étant bien plus touchés que les femmes avec un taux de décès de 108,3 hommes pour 100.000 personnes actives contre 48,4 pour 100.000 pour les femmes. Les travailleurs jeunes et âgés sont aussi particulièrement vulnérables.

700 décès par an

En France, ce fléau tue encore deux personnes par jour chaque année, soit autour de 700 décès par an. Un chiffre relativement stable depuis plus de quinze ans. Les deux tiers des accidents du travail mortels surviennent dans des fonctions d'ouvriers alors que cette catégorie compte pour un cinquième de la population active, selon une autre enquête publiée par l'Observatoire des inégalités.

Nombre annuel d'accidents du travail mortels

En 2003



SOURCE: OIT



Dans l'Union européenne, seules l'Italie et l'Espagne enregistrent des décès plus nombreux, d'après l'OIT. L'Asie-Pacifique concentre à elle seule 63 % du total mondial des décès, en raison de la taille de la population active de l'a région.

L'agriculture, la construction, la sylviculture, la pêche et l'industrie manufacturière sont les secteurs les plus dangereux, avec 200.000 accidents mortels par an - soit plus de 60 % des décès. Un accident du travail mortel sur trois dans le monde se produit au sein du secteur agricole, souligne le rapport de l'ONU. Le nombre de travailleurs blessés est également très important, l'OIT estimant que 395 millions de personnes ont subi des accidents du travail non mortels ayant eu pour conséquence des absences du travail.

Neïla Beyler

DÉCRYPTAGE

Les objectifs difficilement conciliables de la politique économique d'Emmanuel Macron

Une étude du Cepremap parue ce lundi montre que la stratégie budgétaire du gouvernement est bâtie à 70 % sur des évolutions sur lesquelles il n'a pas prise. Les hypothèses de ce « pari » – qui concilie baisse de la dette et hausse du temps d'emploi – paraissent difficiles à atteindre de concert.



Bercy vise une dette à 108,1 % du PIB fin 2027. (Lionel Urman/SIPA Usa/SIPA)

Par Renaud Honoré

Publié le 27 nov. 2023 à 19:30 | Mis à jour le 27 nov. 2023 à 19:47

Miser sur la croissance, tout à la fois pour atteindre le plein-emploi et réduire - même légèrement - la dette publique : Emmanuel Macron a décidé d'emprunter un chemin de

crête pour la stratégie économique de son second quinquennat. Mais tellement étroit qu'il s'apparente à un exercice de funambule.

Une étude publiée ce lundi par le Cepremap (le Centre pour la recherche économique et ses applications) sur les « incertitudes du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 » vient critiquer la crédibilité de la trajectoire budgétaire du gouvernement d'ici à 2027 : les prévisions de Bercy sont jugées « incertaines car elles reposent grandement sur des chocs non contrôlés par le gouvernement », est-il écrit. L'objectif de grignoter le niveau d'endettement n'est pas hors de portée, mais il faudrait paradoxalement en rabattre sur les ambitions en matière de plein-emploi, au vu de toutes les contraintes qui pèsent sur l'exécutif.

Stratégie « risquée »

Dans le détail, le Cepremap a cherché à faire l'analyse des hypothèses sur lesquelles Bercy a bâti sa stratégie budgétaire pour le quinquennat, telles qu'exposées dans le PLF 2024 : celle-ci prévoit de réduire légèrement la dette de 109,7 % du PIB fin 2023 à 108,1 % fin 2027, et ce, sans grand plan d'austérité.

En clair, une « stratégie de stabilisation de la dette publique qui ne repose pas sur un ajustement budgétaire important mais sur la croissance du PIB », selon l'étude, qui la juge « risquée ». Et pour cause : l'organisme de recherche montre que la croissance assez forte attendue sur la période s'explique à 70 % « par des modifications de l'environnement économique hors du contrôle du gouvernement ». « Ce scénario de croissance paraît difficile à réaliser », prévient François Langot, un des auteurs de l'étude.

LIRE AUSSI:

- Les remontrances de Bruxelles à la France pour ses dépenses publiques
- Budget 2024 : les députés face au syndrome de la « foire à la saucisse »

Il faut dire que Bercy a visiblement cherché à courir plusieurs lièvres à la fois, au vu des données mises en avant par le Cepremap. La stratégie budgétaire repose notamment sur une croissance forte en emplois, à même de traduire l'ambition du plein-emploi en 2027. En soi, c'est respectable, mais cela se traduirait alors par une nette baisse de la productivité.

L'exécutif table aussi sur un reflux de l'inflation : pour y parvenir en situation de hausse du taux d'emploi, il faut compter sur une forte baisse du taux de marge des entreprises - de l'ordre de 9 points.

Problème de cohérence

« De telles baisses de marges des entreprises paraissent excessives, cela pose un problème de cohérence. L'objectif de réduire la dette publique à 108,1 % reste possible, mais il faudrait alors compter sur une croissance moins créatrice d'emploi », alerte François Langot. En clair, avec sa stratégie économique, l'exécutif aura du mal à concilier baisse de l'endettement et plein-emploi.

LIRE AUSSI:

· Comment Bercy veut faire des économies sur l'immobilier de l'Etat

Ce n'est pas le seul « problème de cohérence » relevé par François Langot. « La France est présentée comme un pays pouvant compter sur une forte croissance et une nette amélioration de l'emploi. Mais logiquement, il faudrait alors profiter d'une situation conjoncturelle si avantageuse pour viser une baisse bien plus rapide du déficit », estimet-il.

Coup de rabot

L'étude du Cepremap se penche, enfin, sur les implications en termes d'inégalités de la stratégie budgétaire et du scénario économique de l'exécutif. Même si l'effort reste mesuré, cette stratégie repose sur une réduction du niveau de la dépense publique (censé passer de 55,9 % du PIB en 2023 à 53,8 % en 2027) avec à la clé une « baisse des transferts aux ménages ».

Si cette baisse se faisait de façon homogène, par un coup de rabot sans distinguer le revenu des bénéficiaires, il y aurait de fortes conséquences sur les inégalités : « En 2023, un travailleur aisé consomme 5,25 fois plus qu'un travailleur pauvre, alors qu'il pourrait consommer 6,25 fois plus en 2027 », écrit le Cepremap. Celui-ci suggère une politique « ciblée » pour éviter de tels phénomènes.

Renaud Honoré

28/11/2023 09:44 Le Monde

Elisabeth Borne va annoncer 150 millions d'euros de plus pour Mayotte

Nathalie Guibert (à Paris) et Jérôme Talpin

Un contrat d'engagement doit être signé avec la première ministre, qui sera sur l'île en décembre

SAINT-DENIS (LA RÉUNION) - correspondant

urgence de Mayotte appelle toujours plus de mesures. Pour le budget 2024, selon nos informations, l'Etat va verser 100 millions d'euros au département, auxquels s'ajouteront 50 millions pour boucler l'exercice 2023. Un « contrat d'engagement » doit être signé le 8 décembre, lors de la venue de la première ministre sur l'île. L'occasion pour Elisabeth Borne de mettre sa marque sur le dossier de Mayotte, largement préempté ces derniers mois dans la communication gouvernementale par le ministre de l'intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin, avec le déploiement de l'opération « Wuambushu », et sur lequel son ministre délégué, Philippe Vigier, traite le sujet le plus urgent et le plus ingrat, la pénurie historique d'eau potable. Elisabeth Borne devrait aborder les questions du logement, de la santé et de l'école.

Le nouvel effort de l'Etat vient après les 100 millions d'euros déjà dépensés dans le « plan eau » en cours face à la catastrophe humanitaire, assortis de la promesse d'investissements (350 millions) pour des infrastructures restées à l'état de projets (usines de dessalement, retenue collinaire, etc.). Matignon a validé d'autres arbitrages, dont un amendement de 63 millions au projet de loi de finances pour 2024, adopté au Sénat pour la crise de l'eau.

Compensations insuffisantes

Tout est parti de la mission d'évaluation des compensations financières de l'Etat décidée début 2023 par Elisabeth Borne et confiée aux inspections générales (de l'administration, des affaires sociales et des finances). Les transferts de compétences réalisés en 2012 ont donné lieu à des compensations insuffisantes.

En juin, la chambre régionale avait alerté sur le scénario d'un déficit de 155 millions d'euros en 2025 du budget consacré à la santé, aux familles et à l'enfance, qui représente le tiers des dépenses de la collectivité. De quoi « mettre en péril son fonctionnement ». Pour l'aide sociale à l'enfance (ASE), l'Etat paie 9,5 millions d'euros, alors que son coût de fonctionnement est évalué par la chambre régionale des comptes à 44,2 millions, sur un budget de 65 millions. La collectivité demande aussi des correctifs dans les domaines de la protection maternelle infantile et des transports scolaires et entre les îles.

Les nouveaux fonds ne seront pas réservés au social et leur répartition sera précisée par le ministre délégué qui se rend sur place les 28 et 29 novembre. Reçus par M. Vigier, comme tous les représentants des collectivités ultramarines successivement jeudi 23 et vendredi 24, les parlementaires de Mayotte reconnaissent les efforts de l'Etat. « Avec les décisions du comité interministériel des outre-mer de juillet et la future "loi Mayotte", nous avons deux véhicules pour voir nos priorités satisfaites », estime le sénateur (majorité présidentielle) Thani Mohamed Soilihi. Il ajoute : « Si on développe nos politiques publiques sans aborder la crise migratoire, ce sera vain. »

Sujet épineux pour M^{me} Borne, dans un territoire où le recensement compte 310 000 habitants, mais où la population réelle dépasserait les 400 000, en raison d'une forte natalité et de l'immigration clandestine : « Plus vous construisez d'écoles plus les [Comoriens] viennent, c'est un appel d'air, et si M^{me} Borne vient nous parler d'ouvrir des écoles et des logements sociaux, elle sera chahutée », assure le député (Les Républicains) Mansour Kamardine.

« Il faut arrêter cette culture de la misère qui aboutit à évincer les Mahorais », bataille la députée Estelle Youssouffa (Libertés indépendants outre-mer et territoires).

M. Vigier tiendra deux réunions avec les élus locaux, l'une sur la future « loi Mayotte », l'autre sur la gouvernance de l'eau. Amorcée et abandonnée en 2021, la « loi Mayotte » est censée couvrir des sujets interministériels : développement, immigration, infrastructures. Pour l'heure, son pilotage demeure au ministère de l'intérieur, avec

28/11/2023 09:44 Le Monde

des arbitrages en cours sur les mesures à intégrer ou pas au projet de loi sur l'immigration, actuellement en discussion au Parlement.

Sur l'eau, dossier où l'Etat est mis en cause, le gouvernement propose d'intervenir dans l'administration du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Mayotte en créant un établissement public. « Le constat général, c'est que les choses n'avancent pas assez vite », note le sénateur Soilihi.



«C'est une façon de vivre au-dessus de ses moyens»: ces Français qui achètent des vêtements neufs, les portent et les renvoient

Par <u>Amélie Ruhlmann</u> Publié hier à 16:50, Mis à jour hier à 21:17



Avec la suppression des frais de retour, l'allongement progressif des délais de rétractation et les facilités de remboursement, rendre un vêtement n'a jamais été aussi facile. *makarovada / stock.adobe.com*

TÉMOIGNAGES - Connue sous les termes de «wardrobing» ou «portéretourné», la pratique fait rage parmi les jeunes et certains professionnels. Fragilisées par cette resquille généralisée, les enseignes de prêt-à-porter rongent leur frein.

«Disons que j'ai pris l'habitude de porter mes vêtements en gardant l'étiquette, même quand ça gratte», amorce malicieusement Camille*. Si cette vingtenaire s'astreint à cette drôle de contrainte, c'est pour une raison bien précise: contrairement à la grande majorité des clients, la jeune femme n'achète pas de vêtements pour les garder, mais plutôt pour les porter puis les rendre, en échange d'un remboursement.

La mécanique, bien rodée, lui permet de s'offrir les pièces de ses rêves... à moindres frais. Baptisée «wardrobing» ou «porté-retourné», cette pratique est de plus en plus répandue parmi les consommateurs français, les jeunes en particulier.

À seulement 24 ans, la jeune femme a déjà plusieurs années de «wardrobing» à son actif. «J'ai commencé parce que l'argent que me donnaient mes parents n'était pas suffisant pour acheter les tenues dont je rêvais», explique-t-elle. «Je ne pouvais pas me ruiner pour des tenues portées le temps d'une soirée». Parisienne d'adoption, l'étudiante s'est d'abord fait la main dans les enseignes de fast fashion. «C'était très facile car en réalité, les caissiers inspectent à peine les vêtements rendus», explique-t-elle.

Grisée par ces premiers succès, elle a fini par lorgner les portiques des marques de luxe accessibles. «J'ai eu quelques moments chauds, car ce sont des marques plus regardantes, les pièces dépassant souvent 300 ou 400 euros. Mais je suis restée impassible face aux soupçons formulés par les vendeurs, et c'est toujours passé». Forte de son expérience, Camille connaît désormais toutes les ficelles pour filouter en toute impunité.

Sensible aux problématiques de surconsommation, la vingtenaire ne tient pas particulièrement à posséder ses vêtements. «J'aime le principe de louer des pièces, plutôt que de les voir pourrir au fond d'un tiroir». Elle ne s'embarrasse pas non plus des autres clients, susceptibles de racheter le vêtement préalablement porté. «Cela ne me semble pas si sale que ça», évacue-t-elle. Elle a évidemment pensé à remettre en vente ses vêtements sur Vinted, mais «c'est moins intéressant financièrement qu'un remboursement». Resquiller est aussi plus «excitant» que recycler. «Ce n'est pas du vol mais il y a quelque chose de risqué, d'abord pour soi-même», analyse-t-elle.

Un «secret de polichinelle» dans certaines professions

Camille est loin d'être un cas isolé. Obsédés par les marques - perçues comme un marqueur social, dans la vraie vie et sur les réseaux sociaux - de nombreux Français s'y adonneraient régulièrement. «C'est une façon de vivre au-dessus de ses moyens», reconnaît la jeune femme. Y compris quand on gagne bien sa vie. Jeune actif dans la finance, Clément admet y avoir recours plusieurs fois par an. «Je le fais de manière ponctuelle, lors de rendez-vous importants ou pour des photos Instagram. Je ne vois pas pourquoi j'achèterais pour acheter», souffle-t-il. Le porté-retourné fait

aussi fureur dans certains corps de métiers prestigieux, comme la production audiovisuelle ou les médias. Animatrice télé, Julia* est, elle aussi, devenue une championne du «wardrobing».

Elle a commencé par emprunter des vêtements via une agence de presse qui représente les marques. «L'idée est de porter les vêtements avec leur étiquette le temps de l'émission et d'en prendre soin pour pouvoir les rendre dans la foulée», explique la trentenaire. Jusque-là, rien de répréhensible: la pratique est parfaitement en règle. Sauf que Julia a commencé à user de cette même technique pour d'autres évènements professionnels, non couverts par son agence de presse. «Pour des remises de prix ou des galas... Les vêtements des marques que j'affectionne sont absolument hors de mon budget». La présentatrice les achète donc elle-même quelques jours avant l'évènement pour les rendre ensuite la semaine suivante. Un petit arrangement avec les règles qui n'est pas sans remords pour la jeune femme. «Le plus dur, c'est de mentir face au vendeur qui vous a conseillée sur le choix de la tenue, surtout auprès de marques qui disposent d'un véritable service client et conseil...», reconnaît-elle.

Des pertes pour les enseignes

La filouterie a beau sembler anecdotique, elle ne l'est pas tant que ça pour les enseignes qui en sont victimes. D'après la chercheuse Regina Frey, auteure de nombreux travaux sur le sujet, la fraude aux retours peut réduire jusqu'à 20% la rentabilité globale d'un détaillant. Une étude publiée en 2021 par la National Retail Federation chiffre quant à elle à 7,8 milliards de dollars par an les pertes engendrées par les retours frauduleux. Même quand le vêtement est rendu en bon état, les enseignes perdraient environ 10 dollars pour chaque retour de 100 dollars accepté, en raison des frais de transport, de réception et de tri.

Aussi étrange que cela puisse paraître, le monde du <u>prêt-à-porter</u> semble fermer les yeux. Avec la suppression des frais de retour, l'allongement progressif des délais de rétractation et les facilités de remboursement, rendre un vêtement n'a jamais été aussi facile. Les mesures anti-«wardrobing» restent pourtant marginales. Si quelques marques misent désormais sur une deuxième étiquette voyante placée au-devant du vêtement, la plupart des enseignes se bornent à une seule étiquette, hautement dissimulable. Si l'on ajoute à cela la généralisation du paiement différé («essayez d'abord, payez après»), rien ne semble plus pouvoir empêcher l'explosion du portéretourné.

Le silence du secteur est d'ailleurs éloquent. Sollicitées, les principales enseignes du prêt-à-porter n'ont pas souhaité s'exprimer sur le sujet. Difficile, en effet, de lutter efficacement contre le «wardrobing» sans se priver de ventes. Comme le rappelle Regina Frey, «la fast fashion repose sur le volume». Un vêtement acheté, même pour de mauvaises raisons, a toujours une forte probabilité d'être conservé par le client.

Désastre écologique

Mieux vaudrait d'ailleurs que la pièce «*empruntée*» reste au chaud dans une armoire. Car, si les adeptes du porté-retourné peuvent avoir le sentiment de dé-consommer (en refusant l'accumulation de vêtements), leur empreinte carbone est elle, désastreuse. En 2019, les retours d'articles - qu'ils soient portés ou non - auraient entraîné une émission carbone de 15 millions de tonnes aux États-Unis. En 2018, la note s'élevait à 238.000 tonnes en Allemagne, soit l'équivalent <u>de 2200 trajets quotidiens Hambourg-Moscou.</u> Les marques, qui ont pour certaines réintroduit des frais de retour à la charge du client, n'en font plus mystère. Asos indique ainsi que 12% de ses émissions totales de carbone découlent des retours clients.

Reste que les marques sont moins prolixes sur la destruction des vêtements retournés. Certaines enseignes de fast fashion ont beau montrer patte blanche sur le sujet, une large partie des articles rendus finissent toujours dans les décharges, selon Regina Frey. L'entreprise de logistique Optoro estime que 25 % des retours sont détruits par les détaillants. Pour les vêtements déjà portés et souvent défraîchis, il est fort à parier que ce pourcentage avoisine les 100%. «Il est souvent moins cher de se débarrasser des articles indésirables que de les stocker de les rafraîchir pour les revendre», explique Regina Frey. Voilà qui devrait faire réfléchir à deux fois les adeptes du «wardrobing»...

*Les prénoms ont été modifiés